

COMMUNE DES ACHARDS
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 MAI 2018

Nombre de conseillers en exercice : 39.

Date de convocation : 18 mai 2018.

Présents : Daniel GRACINEAU, Jean-Luc BRIANCEAU, Michel VALLA, Odile DEGRANGE, Claire BRIANCEAU, Jean DIEU, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Guylaine CORNUAUD, Martial CAILLAUD, Yannick DEBIEN, Gilbert GAUDIN, Valérie BENOIT, Géraldine LAIDET, Nicolas PANIER, Mickael ONILLON, Vanessa VIGIER, Christophe CABANETOS, Isabelle GIGAUD, Corinne BRAUD, Nicole EDOUARD, Gérard JOURDAIN, Christelle GAUBERT, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Camille MORNET, Patrick RUCHAUD.

Absents excusés : Dominique CHOISY, Nathalie KARCHER donne pouvoir à Guylaine CORNUAUD, Alice LENNE, Lynda PRUVOST, Tony CHABOT

Absents : Jean-Pierre CITEAU, Vincent PIVETEAU, Véronique DE MARCELLUS, Elodie GOGUET, Benoist REMAUD, Stéphanie CHIFFOLEAU, Thierry DELGHUST, Christelle MICHON.

Monsieur Jean DIEU a été désigné comme secrétaire de séance.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- **Demande de subvention auprès du Conseil Régional pour l'organisation de l'exposition « Les Achards dans la grande guerre ».**
- **Abrogation de la délibération D19022018-06 concernant la vente du salon de coiffure de La Chapelle-Achard – Cession du salon de coiffure de La Chapelle-Achard (Modification du parcellaire)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** le rajout des deux points ci-dessus à l'ordre du jour.

1. ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 23 AVRIL 2018

Le conseil municipal est invité à approuver le compte rendu de la séance du 23 AVRIL 2018.

2. DECISIONS DU MAIRE

Par délibération du 3 janvier 2017, et conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal a donné délégation au maire pour prendre certaines décisions dont il doit rendre compte à l'assemblée.

Monsieur le Maire informe qu'il a pris les décisions suivantes en vertu de ladite délégation :

Marchés inférieurs à 50 000 euros HT:

Date	Engagement	Raison sociale	Montant TTC
15/05/2018	MISE EN ACCESSIBILITE VEST DOJO TT - PLOMBERIE	CEDEO	3 552,36
27/04/2018	NETTOYAGE BACS A GRAISSE CANTINE LMA-LCA-EC	AAS 85	199,30
15/05/2018	MISE EN ACCESSIBILITE VEST DOJO TT - ELECTRICITE	OMNIELECT	657,53
23/04/2018	MISE EN FOURRIERE PEUGEOT 405 -	DANIEAU PATRICE DEPANNAGE	337,95
24/04/2018	BATTERIE 12 VOLTS DEFIBRILLATEU R	CARDIOSECOURS	528,00
27/04/2018	ECHAPPEMENT 307 4613XB85	ACHARD AUTOMOBILES	197,74
17/05/2018	TRX RUE DE LA BASSETIERE	SEDEP-ATLANROUTE- VALOT	59 316,00
27/04/2018	COUTEAUX BROYEUR	OUEST AGRI	118,44

15/05/2018	MISE EN ACCESSIBILITE VEST DOJO TT - SOL	BURNELEAU P SARL	5 368,03
15/05/2018	RENOUVELLEMENT TABLES BELLE EUG ENIE	DOUBLET	4 658,46
15/05/2018	TRX RUE JEAN BOUIN	SEDEP SA	1 061,70
15/05/2018	TRX RUE DES GENETS	SEDEP SA	2 056,02
15/05/2018	TRX FACE HALL AV G CLEMENCEAU	SEDEP SA	2 023,32
15/05/2018	MATERIELS ELECTRIQUES ATELIERS LMA	OMNIELECT LA ROCHE SUR YON	705,19
27/04/2018	MAINTENANCE DEFIBRILLATEURS SAL LE SPORTS LCA ET ESP CULT LMA	CARDIOSECOURS	168,00
15/05/2018	FEU ARTIFICE 2 JUIN	J.C.O.	4 080,02
23/04/2018	ENVELOPPES ADRESSAGE	MAXIPAP	26,46
15/05/2018	MISE EN ACCESSIBILITE VEST DOJO TT - MENUISERIES	HUET MENUISERIE MOTHASE	9 383,86
15/05/2018	ACQUISITION AUTOLAVEUSES	VAMA	8 173,20
04/05/2018	GRAVILLONS LAVES CIMETIERES LMA -LCA	MOUSSET CARRIERES	403,20
15/05/2018	TRX ACCES PONT COLLEGE	SEDEP SA	3 390,00
23/04/2018	CONFERENCE PREVENTION CITOYENNE TE NUMERIQUE	LOG.IN	268,00
17/05/2018	TRX RUE DES MAGNOLIA	SEDEP-ATLANROUTE-VALOT	7 598,64
27/04/2018	SECURITE 14 JUILLET	VENDEE PRO SECURITE	1 244,80
15/05/2018	MISE EN ACCESSIBILITE VEST DOJO TT - PEINTURE	TOUZEAU DECO SARL	452,42
27/04/2018	NETTOYAGE BACS A GRAISSE CANTIN E LMA-LCA-EC	AAS 85	199,30
23/04/2018	FRANGE MICROFIBRE LCA	POLLET SARL	80,38
15/05/2018	MISE EN ACCESSIBILITE VEST DOJO TT - DEMOL + EU	BROCHETEAU ISABELLE	6 639,60
15/05/2018	RESTAURATION MECANIQUE CLOCHE 2 EGLISE LCA	LUSSAULT	10 782,00
15/05/2018	TRX RUE DE TURNERET	SEDEP SA	5 028,00
27/04/2018	MAINTENANCE DEFIBRILLATEURS SAL LE SPORTS LCA ET ESP CULT LMA	CARDIOSECOURS	168,00
25/04/2018	LOC NACELLE INSTALLATION FANION S (MARIAGE 2 JUIN)	V LOK	494,40
04/05/2018	GRAVILLONS LAVES 4/6 CIMETIERES LMA-LCA	MOUSSET CARRIERES	403,20
03/05/2018	CARBURANT MAI 307	BREMODIS SARL	73,94
27/04/2018	NETTOYAGE BACS A GRAISSE CANTIN E LMA-LCA-EC	AAS 85	199,30
27/04/2018	ENTRETIEN MITSUBISHI CANTER CX -660-SZ	ACHARD AUTOMOBILES	1 020,52

Droit de préemption urbain :

2018 : Liste des DIA pour lesquelles la commune n'a pas exercé son droit de préemption- mois de avril/mai 2018 :

NOM du PROPRIETAIRE	Adresse Terrain	Parcelle	Surface	Usage
---------------------	-----------------	----------	---------	-------

CCPA	ZA SUD-EST 4ème tranche LCA lot 4	52 ZB 50	12000	TAB
CCPA	ZA SUD-EST 4ème tranche LCA lot 2	52 ZB 58	2192	TAB
CTS LE BORGNE	4 rue des Ajoncs LMA	AO 163	518	maison d'habit
M. et Mme Philippe CHARRIER	2 rue Alain Colas LMA	AN 360	527	maison d'habit
M. et Mme Jésus Maria MARCOS GARCIA	Le Plessis d'Arange lot 11 LMA	AM 208	536	TAB
SCI DU CHÂTEAU	La Forêt - Les Brandes LMA	AE 59 AH 117, 147, 271, 273 et 276	208887	Ens. immobilier (restauration et hébergement)
Cts MORISSON DE LA BASSETIERE	lieudit Le Pavillon LMA	AL 148	103	TAB
M. et Mme Emmanuel CHATELIER	3, Le Moulin des Landes LCA	52 ZN 129	619	maison d'hab°
M. William PABOIS	59 et 61, avenue G. Clémenceau LMA	AP179,180,181, 182 et 183	320	maison d'hab°
M. et Mme Jean-Philippe LIOT	4 rue des Cormiers LMA	AH 162	625	maison d'hab°
M. et Mme Alain GAIGEARD	2 rue Beauséjour LMA	AP 789	736	maison d'hab°
M. Laurent GIRARD	23 av Napoléon Bonaparte LMA	AP 592	592	maison d'hab°
Mme Véronique NURDIN	3 impasse des Minées LMA	AM 161 et 163	1275	maison d'hab°

1. RESSOURCES HUMAINES

1.1 Création d'un poste d'adjoint technique pour activité saisonnière

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir : Entretien des Espaces Verts, Soutien à l'installation des manifestations estivales, Petits travaux de voirie.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 alinéa 1° et 2°;

Monsieur le Maire propose de créer un emploi de saisonnier selon les conditions suivantes :

- Durée du contrat : 3 mois à compter du 1^{er} juin 2018.
- Nature des fonctions : Adjoint Technique polyvalent : Espaces Verts, Evènementiels, Voirie
- Niveau de recrutement : Adjoint Technique catégorie C
- Niveau de rémunération : Indice majoré 321
- Temps de travail : 35h

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint technique pour activité saisonnière à 35h pour une durée de 3 mois à compter du 1^{er} juin 2018.

2. MARCHES PUBLIQUES

2.1 Réhabilitation et rénovation énergétique de la Mairie : attribution des marchés de travaux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Décret 2016-360 relatif aux Marchés Publics,

Considérant le rapport d'analyse des offres remis par le Maître d'œuvre le vendredi 20 avril 2018 et modifié après négociation le 28 mai 2018,

Considérant le rapport d'analyse des offres concernant les lots 1 et 3 remis par le Maître d'œuvre le lundi 28 mai 2018 ;

1- Objet, durée du marché et estimation

Ces travaux consistent à prendre en compte les nouveaux besoins liés à la Commune Nouvelle, le bâtiment actuel de la mairie de La Mothe-Achard subira une reconfiguration des lieux, avec un agrandissement de la salle du Conseil Municipal et une réorganisation des espaces comprenant également la mise en accessibilité du bâtiment dans le cadre de l'ADA'P.

Par la même occasion, les menuiseries et la chaudière seront changées permettant ainsi de rendre le bâtiment moins énergivore et d'apporter un confort thermique aux usagers.

La façade sera reprise ainsi que le parvis.

Caractéristiques du marché :

Les travaux sont répartis en 14 lots qui seront traités par marchés séparés, à savoir :

- LOT 01 – DÉMOLITION – GROS ŒUVRE – AMENAGEMENTS EXTERIEURS
- LOT 02 – COUVERTURE – ETANCHEITE
- LOT 03 – BARDAGE EXTERIEUR
- LOT 04 – MENUISERIES EXTERIEURES
- LOT 05 – MENUISERIES INTERIEURES
- LOT 05 BIS - AGENCEMENT
- LOT 06 – CLOISONS SECHES – FAUX PLAFONDS – PLAFONDS
- LOT 07 – SOLS SCHELLES
- LOT 08 – SOLS SOUPLES
- LOT 09 – PEINTURE – RAVALEMENT
- LOT 10 – NETTOYAGE
- LOT 11 – REVÊTEMENTS DE SOLS SPORTIFS (PVC)
- LOT 12 – CHAUFFAGE VENTILATION
- LOT 13 – ELECTRICITE

Le montant total des travaux est estimé à 537 580 € HT en phase « PRO ».

2- Mode de passation

Compte tenu du montant estimé, la consultation est passée selon la procédure adaptée ouverte.

3- Compte-rendu de la procédure

- Le lundi 26 mars 2018, un avis d'appel public à la concurrence a été publié sur la plateforme informatique « marchés-sécurisés.fr », sur laquelle la Commune dépose ses consultations de marchés publics ainsi que sur le journal d'annonces légales Ouest-France.
- Le délai de remise des offres était fixé au vendredi 13 avril 2018 à 12h00.
- Les enveloppes ont été ouvertes le vendredi 13 avril 2018 à 14h00 en présence de l'ensemble des membres du groupement de la Maîtrise d'œuvre.
- 24 offres ont été remises pour l'ensemble des lots excepté pour les lots 1 et 3.

- Le lundi 30 avril 2018 un avis d'appel public à la concurrence pour les lots 1 et 3 a été publié sur la plateforme informatique « marchés-sécurisés.fr », sur laquelle la Commune dépose ses consultations de marchés publics ainsi que sur le journal d'annonces légales Ouest-France.
- Le délai de remise des offres était fixé au mardi 15 mai 2018 à 12h00.
- Les enveloppes ont été ouvertes le mardi 15 mai 2018 à 14h00 en présence de l'architecte.
- 3 offres ont été remises pour les lots 1 et 3.

4 - Analyse des offres :

Le maître d'œuvre a procédé à l'analyse technique des offres

Les offres ont fait l'objet d'une analyse au vu des critères suivants :

1. Le prix : 50% ;
2. La qualité technique : 50% appréciée sur la valeur du contenu du « mémoire technique »

Au regard de l'analyse des offres, il est proposé à l'Assemblée de retenir les entreprises suivantes :

Lots	Candidats	Prix HT
01 – DÉMOLITION – GROS ŒUVRE – AMÉNAGEMENTS EXTERIEURS	JACQUES LAURENT	122 565,94 €
02 – COUVERTURE – ETANCHEITE	SOPREMA	16 318,21 €
03 – BARDAGE EXTERIEUR sans option (option non retenue bardage zinc intérieur hall : 7 989,26 €)	SARL ROUSSE	40 705,84 €
04 – MENUISERIES EXTERIEURES	SECOM'ALU	81 785,00 €
05 – MENUISERIES INTERIEURES	M.C.PA	19 513,73 €
05 BIS – AGENCEMENT sans option marbre sur mobilier accueil	CAN DECOBOIS	34 132,64 €
06 – CLOISONS SECHES – FAUX PLAFONDS – PLAFONDS	STIL PLATRE	43 623,50 €
07 – SOLS SCELLES	SARL TOUZEAU	16 311,21 €
08 – SOLS SOUPLES	SARL CALENDREAU	20 023,84 €
09 – PEINTURE – RAVALEMENT (option retenue peinture intérieure hall : 952,75 €)	SARL LAIDIN	24 452,00 €
10 – NETTOYAGE	AX'YON PROPLETE	1 050,00 €
11 – PLOMBERIE SANITAIRE	V.F.E.	15 000,00 €
12 – CHAUFFAGE VENTILATION	V.F.E.	115 930,19 €
13 – ELECTRICITE	LOUE	48 887,14 €
TOTAL		600 298,24 €

Les rapports d'analyse sont déposés en bout de table, à la disposition des membres du Conseil Municipal.

Monsieur Didier RETAILLEAU étant partie prenante dans ce marché, il ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- ✚ **Valide** l'attribution des lots aux entreprises, conformément à la proposition du maître d'œuvre, établie dans le rapport d'analyse des offres,
- ✚ **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer l'ensemble des lots attribués et donner suite au présent marché pour un montant global **600 298,24 € HT soit 720 357,89 € TTC** ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.



2.2 SyDEV – Approbation de la convention pour les travaux neufs d'éclairage : Aménagement du Parvis de la Mairie – Convention N°2018.ECL.0563

Dans le cadre des travaux de réfection du parvis de la Mairie, Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'éclairage, dudit parvis, va faire l'objet d'une modernisation et amélioration afin d'être cohérent avec l'ensemble du projet.

Ces travaux consisteront à remplacer les trois mâts existants et à apporter deux points lumineux supplémentaires en façade.

Les travaux ont été estimés par le SyDEV pour un montant de 18 044,00 €, avec une participation communale à hauteur de 70 % soit 12 631,00 €.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

-  **Charge** le SyDEV d'effectuer les travaux neufs d'éclairage d'aménagement du parvis de la Mairie ;
-  **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention N°2018.ECL.0563 ainsi que l'ensemble des documents nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.

3. VIE COMMUNALE

3.1 – Autorisation de signature de la convention de partenariat avec l'école de musique de Landeronde

Madame Christine GUILLOTEAU présente à l'assemblée le projet de partenariat envisagé avec l'association « école de musique de Landeronde ».

L'association de musique de Landeronde a notamment pour objet de faire découvrir la musique dans les classes de formation musicale et instrumentale par un enseignement accessible à tous, et de faire découvrir et aimer la musique par l'organisation de concerts et autres manifestations.

Elle propose pour Les Achards :

- L'enseignement de la musique et la formation des musiciens amateurs,
- L'accompagnement et la dynamisation de la pratique musicale amateur sur le territoire de la ville de Les Achards,
- La sensibilisation des publics à la culture et à la pratique musicale,
- L'animation musicale et la sensibilisation au spectacle vivant.

La commune met à disposition les locaux à titre gracieux et soutiendra financièrement l'association dans le cadre de l'achat de matériels nécessaires au cours qui seront dispensés.

Une enquête de besoins a été réalisée auprès des élèves des écoles élémentaires et étendue aux élèves des collèges des Achards.

Il convient pour ce faire d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention annuel d'objectifs pour l'année 2018/2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **AUTORISE** à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'école de musique de Landeronde.

3.2 Demande de subvention auprès du Conseil Régional relatif à l'exposition « Les Achards dans la grande guerre ».

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune à la possibilité de demander une subvention auprès du Conseil Régional pour l'organisation de l'exposition « Les Achards dans la grande guerre » dans le cadre d'appel à projet pour la valorisation du patrimoine ligérien.

Cette subvention est Plafonnée à 15 000€ pour un total de dépenses de fonctionnement maximum de 20 000€.

Pour ce qui concerne l'exposition des Achards, le budget estimé retenu pour cette opération est de 8 000€ en dépenses de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** le budget estimé et **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional pour l'organisation de l'exposition « Les Achards dans la grande guerre ».

4. URBANISME

4.1 – Cession d'un local – salon de coiffure

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2212-1, 2212-2 et 2213-1, Considérant la consultation des services de la poste le 16 février 2018,

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'une demande de l'actuelle locataire du salon de coiffure d'acquérir le bien où elle exerce son activité professionnelle. Le bien faisant partie du domaine privé de la commune, une négociation a été menée.

Vu les articles L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que le Conseil Municipal règle par délibération les affaires de la commune,

Vu l'article L. 2241-1 du CGCT indiquant que “ le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune. [...] ”.

Considérant que le local commercial situé 4Ter Place de l'Eglise (constitué du lot quatre d'un ensemble immobilier de plus grande contenance cadastré 052 N° AC261, 263 et de la parcelle cadastrée 052 N°264), appartient au domaine privé de la commune,

Il est proposé de céder à Virginie MAROLLEAU, le bien communal qu'elle occupe au titre de son activité professionnel (salon de coiffure) sis 4Ter Place de l'Eglise, constitué du lot quatre de l'ensemble immobilier cadastrée 052 AC 261 et 263 et de la parcelle cadastrée 052 AC 264 pour un montant de **65 000 € hors frais de notaire**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité la cession du local situé 4Ter Place de l'Eglise pour un montant de 65 000€ hors frais de notaire, **DIT** qu'il conviendra de faire préciser dans l'acte notarié que l'acquéreur s'engage à conserver le local à usage professionnel. Toutes les servitudes devront être mentionnées sur l'acte notarié.

5. VIE INSTITUTIONNELLE

5.1 Tirage au sort des jurés d'assises 2019

Conformément à l'arrêté préfectoral n° 155/2018/DRLP du 14 mars 2018 fixant le nombre des jurés devant composer la liste annuelle du jury criminel de la Cour d'Assises du département de la Vendée, il est procédé au tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2019

En application de l'article 3 de l'arrêté, le maire de la commune doit, en vue de dresser la liste préparatoire de la liste annuelle, procéder publiquement au tirage au sort à partir de la liste électorale, d'un nombre de noms triple de celui des jurés. Ne seront pas retenues les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de vingt-trois ans au cours de l'année civile qui suit (article 261 du code de procédure pénale).

Il a été procédé au tirage au sort des personnes suivantes :

- n° 429 Madame Marie-Pierre MOREAU épouse DAVIET
- n° 192 Monsieur CARTERON Stéphane
- n° 840 Madame RAMBOUR Virginie épouse GAYOUX
- n° 667 Monsieur RABILLER Etienne
- n° 863 Madame PARDO Flora
- n° 197 Madame CHARRIER Cindy épouse CHABOT
- n° 625 Monsieur VIART Cédric
- n° 148 Madame BUREAU Lydie épouse AUGIZEAU
- n° 894 Monsieur PERRUCCA Gary
- n° 136 Madame BRETON Claudette épouse RETAIL
- n° 924 Monsieur POUPARD Christophe
- n° 32 Madame BARRANGER Louise épouse COUTAND

6. QUESTIONS DIVERSES

- Détermination des noms de salles : il est demandé qu'un tableau de l'ensemble des salles avec des propositions de noms soient adressé à l'ensemble des membres du conseil municipal.
- **Inauguration de la salle omnisports de La Mothe-Achard le 25 juin à 18H30** : le carton d'invitation est en cours de préparation
- Le tournoi multi sports a réuni une soixantaine d'enfants dont certains qui n'étaient jamais venu. Cela leur a permis de découvrir 9 sports différents.
- Madame Géraldine LAIDET qui quitte la commune remercie le conseil municipal pour ces années riches en rencontres et en travail.

Prochaines commissions :

- Commission URBANISME le 19 juin à 18H00
- Commission CULTURE le 20 juin à 20H30

LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE 18 JUIN 2018.

La séance du conseil municipal est clôturée à 22H00.

Le Maire,

Daniel GRACINEAU